

ministère, il faudrait qu'un autre ministre siégeant aux Communes prenne la parole en son nom.

Au 8 août 1974, les membres du 20^e ministère étaient:

Premier ministre, le très hon. Pierre Elliott Trudeau
 Leader du gouvernement au Sénat, l'hon. Raymond Perrault
 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'hon. Allan J. MacEachen
 Président du Conseil privé de la reine pour le Canada, l'hon. Mitchell William Sharp
 Président du Conseil du trésor, l'hon. Joseph-Jacques-Jean Chrétien
 Ministre des Transports, l'hon. Jean Marchand
 Ministre des Finances, l'hon. John Napier Turner
 Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'hon. Judd Buchanan
 Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'hon. Donald Stovel Macdonald
 Ministre du Travail, l'hon. John Carr Munro
 Ministre des Communications, l'hon. Gérard Pelletier
 Ministre de l'Environnement, l'hon. Jeanne Sauvé
 Ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, l'hon. Charles Mills Drury
 Ministre d'État chargé des Affaires urbaines, l'hon. Barnett Danson
 Ministre de l'Expansion économique régionale, l'hon. Donald Campbell Jamieson
 Ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, l'hon. Robert Knight Andras
 Ministre de la Défense nationale, l'hon. James Armstrong Richardson
 Ministre de la Justice et Procureur général du Canada, l'hon. Otto Emil Lang
 Ministre de la Consommation et des Corporations, l'hon. André Ouellet
 Ministre du Revenu national, l'hon. Stanley Ronald Basford
 Ministre des Approvisionnementnements et Services et Receveur général du Canada, l'hon. Jean-Pierre Goyer
 Ministre de l'Industrie et du Commerce, l'hon. Alastair William Gillespie
 Ministre de l'Agriculture, l'hon. Eugene Francis Whelan
 Solliciteur général du Canada, l'hon. Warren Allmand
 Secrétaire d'État du Canada, l'hon. James Hugh Faulkner
 Ministre des Postes, l'hon. Bryce Mackasey
 Ministre des Affaires des anciens combattants, l'hon. Daniel Joseph MacDonald
 Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'hon. Marc Lalonde
 Ministre d'État (Pêches), l'hon. Roméo Leblanc.

Chaque membre du Cabinet est habituellement responsable d'un ministère; il peut cependant détenir plus d'un portefeuille à la fois, ou encore être titulaire d'un ou plusieurs portefeuilles et assurer l'intérim pour un ou plusieurs ministères. Un ministre sans portefeuille peut être invité à faire partie du Cabinet soit parce que le premier ministre désire qu'il en fasse partie, sans avoir à assumer la lourde charge d'un ministère, soit afin d'assurer une représentation régionale bien équilibrée. Étant donné la diversité culturelle et géographique qui existe au Canada, le premier ministre doit accorder plus d'attention à la représentativité de son Cabinet que ses homologues de beaucoup d'autres pays.

La Loi sur les départements et ministres d'État (Loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement) a créé quatre catégories de ministres de la Couronne: les ministres chargés de ministères, les ministres sans portefeuille et deux catégories de ministres d'État. Les ministres d'État nommés «à des fins déterminées» peuvent occuper un poste créé par proclamation. Il leur incombe d'élaborer de nouvelles politiques d'ensemble dans des domaines où celles-ci sont particulièrement urgentes et importantes; leur mandat est effectivement déterminé par le gouverneur en conseil et dure le temps nécessaire pour mettre au point les politiques dont ils sont chargés. On leur attribue des pouvoirs et des fonctions et ils exercent une surveillance et un contrôle sur les éléments pertinents de la Fonction publique; ils se font voter des crédits propres par le Parlement pour acquitter leurs frais de personnel et de fonctionnement. D'autres ministres d'État peuvent être nommés pour aider un ministre chargé d'un ministère à assumer ses responsabilités. Ils peuvent se voir attribuer des pouvoirs et des fonctions statutaires et leur nombre est limité selon les affectations de crédits que le Parlement entend voter. Leurs émoluments, qui correspondent à ceux d'un ministre sans portefeuille, figurent dans les prévisions budgétaires du ministre auquel ils sont associés. Les ministres des quatre catégories sont nommés sur l'avis du premier ministre par commission sous le grand sceau du Canada; ils occupent un poste à titre amovible et sont comptables au Parlement en tant que membres du gouvernement et pour toute responsabilité qui peut leur être assignée par la loi ou autrement.